



les dossiers de
l'enseignement
scolaire n°13

Agir contre
le racisme et
l'antisémitisme

Avant-propos

Face au danger que représentent les actes de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité réagir fermement pour défendre la tradition républicaine des Droits de l'homme.

Le combat pour les valeurs d'égalité, de liberté et de respect d'autrui dans sa diversité est au cœur de l'engagement de l'État républicain car il est garant de la démocratie.

En se dotant, au cours de ces dernières années, d'un dispositif de prévention et de veille des actes racistes et antisémites, le ministère de l'Éducation nationale a réaffirmé sa détermination à faire en sorte que l'École reste un lieu privilégié du vivre ensemble.

Ce dispositif s'articule autour d'actions qui impliquent toute la communauté éducative :

- identifier et mesurer les actes racistes et antisémites survenus dans les établissements scolaires ;
- veiller aux contenus des informations qui sont à la disposition des élèves ;
- prévenir en transmettant des connaissances et des valeurs par l'enseignement, notamment en éducation civique ;
- impliquer les élèves dans des actions éducatives, des structures de réflexion et d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

L'engagement, concret et quotidien, du ministère de l'Éducation nationale s'inscrit dans un dispositif national au sein du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui assure la cohérence et l'efficacité des actions engagées par l'ensemble des départements ministériels.

L'effort réalisé au sein du système éducatif s'appuie également sur des partenariats avec les collectivités territoriales et les associations qui sont à l'origine de nombreux projets.

Cependant, l'action volontaire de l'État, des autorités locales et du mouvement associatif ne saurait constituer, à elle seule, une réponse suffisante. Face au risque de l'indifférence et de la passivité, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme rend nécessaire l'appel à la responsabilité de chacun dans la défense des libertés. L'action formatrice de l'École prend ainsi tout son sens.

La présente brochure a été conçue pour mieux faire connaître et comprendre le sens et les modalités de l'engagement de la France contre le racisme et l'antisémitisme à l'École.

Sommaire

Avant-propos

4 Les dispositifs de prévention et de surveillance

- 4 Assurer une veille permanente
- 5 Recenser, évaluer
- 5 Veiller aux contenus des informations à la disposition des élèves
- 6 Un engagement commun des services de l'État

7 L'engagement dans l'éducation et dans la formation

- 7 Une éducation fondée sur les valeurs républicaines
- 8 Des élèves mobilisés autour de temps forts
- 10 Une responsabilité partagée avec les collectivités territoriales et les associations
- 11 Des formations et des outils pour accompagner les équipes éducatives

LES DISPOSITIFS DE PRÉVENTION ET DE SURVEILLANCE

La lutte quotidienne de l'École pour faire reculer la violence que représentent le racisme et l'antisémitisme suppose qu'on réagisse rapidement aux incidents et ne laisse aucun acte impuni. Depuis 2003, le ministère a renforcé les dispositifs de prévention et de surveillance pour répondre à cette exigence :

- en créant un dispositif national et académique de prévention et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- en veillant à recueillir une information précise sur les actes racistes en milieu scolaire et en s'assurant que ces actes ne restent pas impunis ;
- en portant une attention particulière aux contenus des informations mises à la disposition des élèves ;
- en travaillant en concertation avec d'autres services de l'État.

Assurer une veille permanente : la mise en place d'un dispositif national et académique d'écoute et de suivi

Depuis février 2003, une cellule nationale située au ministère de l'Éducation coordonne un réseau de cellules chargées, dans chacune des 30 académies, de la prévention et de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Les correspondants académiques désignés par les recteurs coordonnent le dispositif, veillent au signalement des faits, à l'accompagnement des victimes et à la mise en place d'actions pédagogiques en lien avec les chefs d'établissement et les enseignants. Une permanence téléphonique, au plan académique et au plan national, permet aux victimes et aux témoins de violences de disposer d'un interlocuteur.

3

La cellule nationale peut être saisie par des associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle recueille alors une information précise sur les faits survenus. Elle établit un suivi des réponses apportées (protection de la victime, actions des équipes pédagogiques).

Elle est en relation avec d'autres départements ministériels.

COMPOSITION D'UNE CELLULE ACADÉMIQUE :

Exemple de l'académie de Strasbourg

- Le médiateur Éducation Nationale et le médiateur de la LICRA (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme)
- Des membres de la LICRA
- Des chefs d'établissement,
- Le directeur des Affaires juridiques,
- Le proviseur Vie scolaire
- Un élève élu au conseil académique de la vie lycéenne
- Un représentant des parents d'élèves

Recenser, évaluer : la connaissance statistique des incidents

La mise en place d'une politique de prévention efficace nécessite une connaissance précise des actes de racisme, de leurs auteurs et de leurs victimes, ainsi que des lieux où ils se produisent. À cet effet, le ministère s'est doté d'un dispositif de recensement.

Le logiciel SIGNA, mis en place depuis septembre 2001 dans l'ensemble des établissements publics du second degré et des circonscriptions du premier degré, recueille des données sur les actes graves de violence qui se produisent dans les établissements et les écoles publics.

Depuis janvier 2004, la nature raciste ou antisémite de chaque acte est indiquée.

Veiller aux contenus des informations à la disposition des élèves

• La prévention sur Internet

Le ministère de l'Éducation nationale, tout en étant persuadé de l'intérêt des ressources proposées par Internet, est également conscient de la nécessité de protéger les élèves de tout contenu qui porte atteinte à la dignité de la personne. Dans cet objectif, il a engagé une action de prévention, d'éducation et de formation.

Plus de 90% des établissements scolaires sont aujourd'hui équipés de logiciels de filtrage et une liste noire nationale, régulièrement mise à jour, est accessible à chaque établissement scolaire : elle recense un ensemble de sites interdits, de motifs génériques (par mots et champs lexicaux par exemple) ou de domaines à exclure de la navigation.

Des mesures de formation et de sensibilisation des équipes éducatives et des élèves sont en place dans les académies. Ainsi, les élèves passent les différents niveaux du brevet "informatique et Internet", à la suite d'une formation incluant une réflexion sur l'exercice de la citoyenneté numérique.

La publication de chartes de bonne conduite sur Internet permet de faire connaître les règles d'utilisation d'Internet à l'École. Un volet est consacré à l'interdiction des sites à caractère antisémite, xénophobe ou raciste. Ces chartes, expliquées aux élèves, sont intégrées au règlement intérieur des établissements scolaires et signées par les chefs d'établissement, les élèves et leurs parents.

• Une vigilance accrue sur les contenus des manuels d'enseignement

Les manuels scolaires sont publiés en France sous l'entière responsabilité des éditeurs privés. Cependant, une collaboration a été mise en place entre le ministère de l'Éducation nationale et les éditeurs de manuels scolaires, permettant d'exercer une vigilance particulière, notamment sur l'enseignement du fait religieux et sur tout énoncé de nature à engendrer des attitudes racistes et antisémites dans les classes.

Un engagement commun des services de l'État

Ces dernières années, la coordination des pouvoirs publics a été renforcée par la création de nouvelles instances, tant sur le plan national et territorial qu'au niveau des établissements scolaires.

• Au plan national

Le comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Créé par décret le 8 décembre 2003, il réunit les ministres de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères, des Affaires sociales, de l'Éducation nationale et de la Ville.

Le comité définit les orientations de la politique menée en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, il veille à la cohérence et à l'efficacité des actions engagées au sein des services publics, tout en valorisant le travail éducatif.

La circulaire interministérielle du 13 septembre 2004 sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Elle concerne les services des ministères de la Justice, de l'Intérieur et de l'Éducation nationale. L'objectif est d'améliorer la réactivité face aux actes racistes et antisémites, de faciliter l'information et la prise en charge des victimes, de développer des actions éducatives de prévention et des plans de formation communs aux trois ministères.

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

Installée en juin 2005, cette autorité indépendante est composée de personnalités majoritairement issues du monde associatif et syndical. Elle a pour mission d'accompagner et de conseiller les victimes de discrimination, mais aussi de contribuer à changer les mentalités en les sensibilisant aux phénomènes de discrimination. Deux champs d'action prioritaires ont été définis pour faire progresser l'égalité des chances : l'École et l'emploi.

5

• Au plan départemental

Les commissions pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté

La mobilisation de la société civile, l'insertion professionnelle, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme sont les principaux axes de travail. En relation avec le procureur de la République et l'inspecteur d'académie, chaque préfet de département veille à la définition et à la mise en œuvre d'actions communes.

• Au plan local

Un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Dans chaque établissement scolaire, un comité met en place des actions de prévention en lien avec l'environnement immédiat en associant les parents, les élèves et les partenaires extérieurs. Les différents partenaires y échangent leurs points de vue, diagnostiquent une situation, assurent le suivi des événements, décident de la stratégie à mettre en œuvre et des actions à engager. De nombreux établissements intègrent, dans le cadre de ces comités, des actions de prévention des actes racistes ou antisémites.

L'ENGAGEMENT DANS L'ÉDUCATION ET DANS LA FORMATION

La construction d'une pensée tolérante, ouverte à l'autre dans la défense des Droits de l'homme, repose pour l'essentiel sur l'éducation et l'enseignement.

Une éducation fondée sur les valeurs républicaines

L'enseignement à l'École repose sur les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

Ces valeurs sous-tendent l'ensemble des disciplines qui s'appuient sur des programmes nationaux. Si chaque discipline poursuit ses propres objectifs théoriques, les finalités et les démarches pédagogiques leur donnent une cohérence globale.

L'apprentissage des valeurs passe par :

- **Les enseignements** : par l'approche des textes littéraires, le débat philosophique, l'observation rigoureuse d'une expérience scientifique, l'examen critique de l'événement en histoire, les élèves apprennent à mettre en ordre leurs arguments ; cette attitude de raison fondée sur la connaissance est un instrument de compréhension et d'explicitation du monde.
- **L'éducation civique** qui contribue à construire chez les élèves des comportements fondés sur des connaissances et des valeurs. L'éducation civique permet la pratique du dialogue, montre la nécessité du savoir pour dépasser les préjugés, développe l'autonomie et la réflexion personnelle. Les programmes font une large place à la dénonciation de toutes les atteintes à l'égalité, à la condamnation des discriminations et à la vigilance face au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie.

A l'école primaire (enfants âgés de 6 à 11 ans), c'est la vie de classe qui fait découvrir aux enfants les règles de la vie en société et les valeurs qui la fondent. Puis, l'enseignant développe la notion de responsabilité personnelle et la réflexion sur les normes de la vie en commun.

Au collège (élèves âgés de 12 à 15 ans), le programme est construit autour de la notion de "personne humaine" et de "citoyen". Il fait l'objet d'une épreuve à l'examen du brevet.

Au lycée (élèves âgés de 15 à 18 ans), l'éducation civique, juridique et sociale, par la pratique de débats argumentés, permet une réflexion sur la notion de citoyenneté en la confrontant aux réalités du monde contemporain.

- **L'organisation de la vie lycéenne** : les lycéens élisent des repré-

EXTRAIT DU PROGRAMME DE LA CLASSE DE 5ÈME : LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

"L'analyse des différentes formes de discriminations permettra d'aborder la question de la dignité de la personne, quelles que soient ses origines, ses appartenances, son apparence physique, ses croyances, réelles ou supposées. Les moyens de lutter contre les discriminations alimenteront la réflexion sur les responsabilités individuelles et collectives, sur le rôle de la loi et du juge, sur la place des associations, sur l'importance d'une éducation aux droits de l'homme."

Des études de cas pourront être menées sur le racisme et l'antisémitisme, le sexisme, la discrimination à l'égard des handicapés à travers des exemples historiques ou à partir de situations prises dans la société française ou d'exemples étrangers.

sentants dans leurs lycées, puis au niveau académique et national. Les conseils de la vie lycéenne ainsi désignés s'impliquent dans la vie de leur établissement ; ils sont associés aux processus de décision et peuvent être à l'origine d'actions spécifiques.

Des élèves mobilisés autour de temps forts

LA MOBILISATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS

Dans l'académie d'Amiens, lors de la première réunion du CAVL en décembre 2004, les élèves ont fait part de leurs préoccupations concernant le racisme et l'antisémitisme. Les lycéens ont souligné combien il était important de diffuser une information à l'intérieur des établissements par voie d'affichage : journal lycéen, écran, panneau. Pour "briser la loi du silence", ils ont souhaité que soient développées, en liaison avec des associations, des actions éducatives de prévention.

En complément des enseignements, un grand nombre d'actions éducatives sont proposées aux élèves. Elles permettent de développer un thème particulier, bien souvent par une approche pluridisciplinaire, en partenariat avec d'autres ministères, des musées, des collectivités, le milieu associatif.

• Des journées nationales de sensibilisation

Elles sont réparties tout au long de l'année scolaire et offrent la possibilité aux élèves d'élargir leurs connaissances tout en s'impliquant dans des actions collectives.

7

Elles portent sur

- **les droits** : Journée des Droits de l'enfant le 20 novembre, Journée des Droits de l'homme le 10 décembre, Journée des Droits de la femme le 8 mars, Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage le 2 décembre ;
- **la lutte contre les discriminations** : depuis 1989, chaque année, autour du 21 mars, journée internationale de lutte contre le racisme, la semaine nationale d'éducation contre le racisme est un moment de mobilisation dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- **la solidarité** : Journée du refus de la misère le 17 octobre, Semaine de la solidarité internationale et de la coopération en novembre ;
- **la mémoire** : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité. Chaque année, le 27 janvier, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, les enseignants sont invités à faire réfléchir leurs élèves sur l'Holocauste et les génocides.

DES ACTIONS ÉDUCATIVES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

De nombreuses actions sont fondées sur un travail commun entre les établissements scolaires français et européens qui concourent à la construction d'une histoire à l'échelle de l'Europe. Elles peuvent donner lieu à des expositions.

- **“Mannheim, Izieu, Auschwitz”** : cette exposition, conçue en 2004 par des lycéens français et allemands, rappelle l'histoire des enfants de la Maison d'Izieu. Elle retrace le parcours de quatre d'entre eux, originaires de Mannheim en Allemagne. Elle présente le rôle culturel, social et politique de la communauté juive dans l'histoire de cette ville rhénane, avant la Shoah.
- **“Les enfants juifs de la Villa Emma de Nonontola à la Maison d'Izieu”** : réalisée par des élèves français et italiens, cette exposition est consacrée à l'histoire des enfants juifs venus de toute l'Europe et réfugiés à la Villa Emma à Nonontola en Italie près de Modène. Elle s'est prolongée en 2005 par l'étude comparée de l'histoire des enfants d'Izieu et de Nonontola menée en commun par les élèves du lycée français de Madrid, du lycée Saint-Marc de Lyon et du lycée de Modène.

• Des concours

Le prix des Droits de l'homme - René Cassin

Il a pour objectif de faire connaître, illustrer et diffuser les principes fondamentaux des Droits de l'homme. Créé en 1988 en hommage au Prix Nobel de la Paix, ce prix distingue les élèves, les équipes pédagogiques et les établissements qui se sont engagés dans des actions concrètes. La Commission nationale consultative des Droits de l'homme est associée à l'organisation de ce prix décerné par un jury national.

Le concours du Conseil national de la vie lycéenne

En 2005, dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme, ce conseil qui réunit les 30 délégués académiques de la vie lycéenne a lancé un concours d'écriture de scénario d'un film de trois minutes contre le racisme et l'antisémitisme, “10 clips pour un autre regard”, ouvert à tous les lycéens. Un site du ministère a donné des conseils pour rédiger un scénario avec l'aide en ligne d'un scénariste professionnel, Régis Warnier. 555 projets de scénario ont été déposés par les lycéens de toutes les académies. Les dix meilleurs sont réalisés par des professionnels et diffusés sur les chaînes de télédiffusion nationale et les lauréats sont reçus par le ministre accompagné par des personnalités du monde de l'éducation, des arts et du spectacle.

LES PARCOURS CIVIQUES

Ils ont pour objectif d'assurer une cohérence entre les différents dispositifs d'éducation à la citoyenneté et les journées de sensibilisation. Les enseignants peuvent construire un parcours civique tout au long de l'année autour d'itinéraires thématiques. Cinq thèmes sont proposés : Droits de l'homme, mémoire, solidarité, Europe, environnement et développement durable.

Les parcours civiques font l'objet d'un partenariat entre le ministère et l'association Civisme et démocratie (CIDEM). Un site Internet propose des ressources documentaires et éducatives : www.cidem.org

LE PRIX RENÉ CASSIN ET LE TRAVAIL DE MÉMOIRE

En 2004, une mention spéciale du Prix René Cassin a été décernée au travail de deux classes de collégiens de la région parisienne qui ont imaginé un échange épistolaire entre deux enfants pendant la guerre d'Algérie. Fruit d'un projet mené par deux professeurs de lettres et d'histoire - géographie, l'ouvrage *Lettres croisées : Oran- Villiers le Bel-1961-1962* est le récit de la guerre raconté par Djamel, fils d'un travailleur algérien et par Nicolas, fils d'un fonctionnaire français. Malgré la guerre et la distance qui les séparent, leur amitié demeure.

Dans le cadre de ce travail, les élèves ont rencontré des témoins de l'époque et réfléchi à la complexité du travail de mémoire quand les récits se croisent et parfois s'opposent.

Collège Léon Blum, Villiers le Bel, académie de Versailles

Une responsabilité partagée avec les collectivités locales et les associations

Les collectivités locales jouent un rôle important dans la mise en place et le développement d'actions éducatives. Elles organisent de nombreux voyages sur des lieux de mémoire et soutiennent les actions de prévention et d'éducation. La semaine d'éducation contre le racisme est un temps fort de cette responsabilité partagée. Elle rassemble autour du ministère 17 associations et 7 syndicats partenaires. Ce collectif composé d'associations antiracistes, syndicats d'enseignants ou de lycéens, fédérations de parents d'élèves, est parrainé par le ministère de l'Éducation nationale.

UN FESTIVAL DE TEXTES CONTRE LE RACISME À REIMS

Depuis 6 ans, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et le rectorat de Reims proposent aux collèves de l'académie de participer à un festival de textes contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination. La phrase d'Antoine de St Exupéry : "Si tu diffères de moi, frère, loin de me léser, tu m'enrichis." a constitué le thème du festival 2005. Les collégiens rédigent un texte. Un grand jury composé de représentants du rectorat, de la ville de Reims et de la LICRA, attribue un grand Prix et divers autres prix récompensent les réussites des élèves : poésie, originalité, humanité, solidarité. ...

Cette année, le Festival a réuni 15 collèves et environ 1 000 collégiens ont rédigé un texte. Les prix ont été remis aux lauréats le 21 mars 2005, journée internationale contre le racisme, au Grand Théâtre de Reims. A cette occasion, une troupe de comédiens a mis en scène les travaux des élèves.

LE MOIS DE L'AUTRE : UNE ACTION CONJOINTE ENTRE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG ET LE CONSEIL RÉGIONAL D'ALSACE

Le "Mois de l'autre", initié par le conseil régional d'Alsace et le rectorat de Strasbourg en mars 2005, a eu pour objectif de développer l'éducation et la sensibilisation des jeunes à la lutte contre le racisme, l'intégrisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Cette action a marqué la volonté des institutions de répondre à la multiplication des profanations de cimetières qu'a connues l'Alsace en 2004. 46 établissements, lycées, collèves et centres de formation d'apprentis (CFA) se sont impliqués dans des projets proposés par les associations.

Les discriminations, l'histoire de l'immigration en Alsace ont été l'objet de rencontres-débats, d'ateliers d'échanges, de créations audiovisuelles ou théâtrales.

Une journée de regroupement régional a été pour les élèves impliqués dans ces actions l'occasion d'échanger sur le thème du respect de l'autre. Cette initiative sera reconduite chaque année.

DES CONVENTIONS POUR VISITER LES LIEUX DE MÉMOIRE

En Ile-de-France, un partenariat entre le conseil régional et le Mémorial du Martyr Juif inconnu a permis à plus de 1000 lycéens franciliens de se rendre au camp d'Auschwitz - Birkenau.

L'académie de Nice et le conseil général des Alpes maritimes ont organisé, en 2003-2004, une journée de visite au camp d'Auschwitz- Birkenau. Cette opération a concerné 82 collèges du département, 2600 élèves et plus de 200 enseignants.

Elle a été accompagnée d'un travail préalable et s'est prolongée par de nombreuses réalisations : dialogues avec des témoins, expositions, diaporamas, recueil de textes...

Les instituts universitaires de formations des maîtres (IUFM) de Nice, Strasbourg et Toulouse se sont associés au Mémorial de la Shoah à Paris pour visiter les camps d'Auschwitz-Birkenau. Ce voyage a réuni 80 personnes : formateurs, étudiants préparant les concours d'entrée dans l'enseignement et ayant choisi d'aborder la question de l'enseignement de la Shoah dans le cadre de leur mémoire professionnel. Les participants ont eu accès aux ressources pédagogiques du centre de documentation juive contemporaine et au Musée d'art et d'histoire du judaïsme.

Des formations et des outils pour accompagner les équipes éducatives

Les formations qui intègrent la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme s'articulent autour de **trois grands axes** :

- une réflexion sur les discriminations et l'étude de situations concrètes qui portent atteinte aux droits des personnes dans l'espace scolaire ;
- la formation à l'enseignement des périodes de l'histoire porteuses de mémoires conflictuelles ;
- l'enseignement du fait religieux dans une approche laïque qui contribue à la construction d'une culture commune tout en respectant les convictions de chacun.

• Les formations sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie à l'École

Des formations sont proposées aux enseignants pour les aider à lutter contre le racisme et l'antisémitisme à l'École. Dans ces stages, sont abordés également les questions des revendications identitaires et les processus de discrimination. Ces stages s'appuient sur l'analyse de cas concrets. Ils présentent les dispositifs institutionnels et juridiques ainsi que les associations avec lesquelles des actions peuvent être menées dans les établissements.

Un colloque en 2004 "L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ?" a été l'occasion de s'interroger sur les notions d'immigration et d'intégration en France et en Europe. L'analyse des enjeux et des difficultés de cette intégration par l'École a permis de réfléchir aux modes de scolarisation dans les académies.

• Des séminaires sur les rapports entre histoire et mémoire

Cette problématique apparaît depuis 2004 dans les programmes d'histoire de terminale des séries littéraires et sciences économiques et sociales. L'histoire des mémoires de la seconde guerre mondiale permet de faire appréhender aux élèves la multiplicité des mémoires individuelles et collectives, leur construction, leur évolution et leurs éventuels conflits : les thèmes privilégiés sont la

mémoire de la Résistance et celle de la Shoah. Les mémoires des génocides, de la colonisation, de la traite et de l'esclavage sont également abordées.

Récemment trois séminaires nationaux ont permis une réflexion sur les modalités de l'enseignement de l'histoire du temps présent :

- Mémoires, histoire. Penser, dire et enseigner les drames et/ou les refoulés de l'histoire du temps présent (1999)
- Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain (2001)
- Apprendre l'histoire et la géographie à l'École (2002)

• Des séminaires sur l'enseignement du fait religieux

Le fait religieux ne fait pas l'objet d'un enseignement spécifique. Toutes les disciplines concourent à son étude. Dans le respect de la liberté de conscience et des principes de laïcité et de neutralité du service public, l'enseignement public donne aux élèves une connaissance des principales religions et de leur rôle dans l'histoire. Des séminaires nationaux et académiques accompagnent les enseignants de toutes disciplines dans la mise en œuvre de cet enseignement. Trois séminaires nationaux ont contribué à développer une réflexion sur la mise en œuvre de cet enseignement dans les classes :

- Enseignement du fait religieux (2002)
- Religions et modernité (2003)
- Approches de l'Islam (2005)

Régulièrement le ministère met à la disposition des enseignants des outils qui les aident à mettre en œuvre des actions spécifiques et concourent à leur formation. Parmi ceux-ci :

• Deux outils diffusés gratuitement dans les établissements scolaires

Le Guide républicain, l'idée républicaine aujourd'hui (2004)

Ce guide comporte des textes et un abécédaire rédigé par des auteurs de référence. Il propose également des extraits de récits, romans, nouvelles, chansons, poèmes ainsi qu'une filmographie. Ces ressources constituent autant d'entrées originales pour permettre aux enseignants d'aborder autrement les questions du racisme et de l'antisémitisme, des droits et des libertés en leur donnant des outils pour nourrir le débat.

DVD du film de Claude Lanzmann *Shoah*

Le film *Shoah* de Claude Lanzmann, édité par le Centre national de documentation pédagogique sous la forme d'un DVD, a été envoyé en 2004 dans tous les lycées. Cette version de trois heures est accompagnée d'un livret intitulé "Le cinéma, la mémoire, l'histoire".